

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1709

présenté par

Mme Elimas et Mme Grandjean

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:**

I. – L'État peut autoriser, pour une durée de trois ans et à titre expérimental, dans deux régions déterminées par les ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, la mise en place d'un plan de sensibilisation aux jeunes aidants, à destination des professionnels du milieu scolaire. Ce plan a pour but d'informer les équipes éducatives, médico-sociales et pédagogiques pour leur permettre de connaître les jeunes aidants et leurs spécificités. Il s'agit également de les aider à repérer les jeunes aidants, et à les orienter vers des solutions d'accompagnement.

II. – Les modalités de cette expérimentation ainsi que les territoires concernés sont déterminés par décret.

III. – Un rapport d'évaluation est réalisé par le Gouvernement au terme de l'expérimentation et transmis au Parlement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les 11 millions de proches aidants, environ 500 000 seraient des enfants. Ces enfants, confrontés à la maladie d'un parent, au handicap d'un frère ou d'une sœur, ou encore à la perte d'autonomie d'un grand-parent. Ils souffrent d'un manque de suivi au plan médical faute de repérage par les professionnels de santé ou d'éducation.

Les enfants aidants courent ainsi le risque de développer d'importantes carences, préjudiciables à leur santé et à leur bon développement de croissance. Ils sont également plus sujets au décrochage scolaire, à la déscolarisation ou encore à la désinsertion sociale. Ces enfants peuvent aussi ressentir

une souffrance et un épuisement, qu'ils auront du mal à communiquer et développer de ce fait un sentiment d'isolement.

Il faut donc travailler conjointement avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, et le ministère des solidarités et de la santé pour mieux former et sensibiliser la communauté éducative et médicale à la question des jeunes aidants pour améliorer leur repérage, anticiper les risques et mettre en place des dispositifs de soutien.

Cet amendement, rédigé en concertation avec l'Association Nationale Jeunes AiDants Ensemble (JADE) et le Laboratoire de Psychopathologie et Processus de Santé (LPPS) de l'Université Paris Descartes – Université de Paris, propose de mettre en place, à titre expérimental, un plan de sensibilisation à destination des professionnels du milieu scolaire, dédié aux jeunes aidants.

Ce plan devra permettre de sensibiliser les équipes éducatives, médico-sociales et pédagogiques au sujet des jeunes aidants, tout d'abord pour mieux les connaître et comprendre leurs spécificités. Les équipes éducatives seront ainsi capables de repérer les jeunes aidants, et de les orienter vers des solutions d'accompagnement, que ce soit au sein de l'établissement ou de l'Education Nationale plus globalement, ou encore sur leur territoire, vers les établissements et professionnels de santé notamment, ainsi que les associations.